

Commune de WALLERS - ARENBERG
Canton de Valenciennes Nord
CAHIER DES CHARGES
pour une étude Amélioration du Cadre de Vie
Fonds Départemental pour l'Aménagement du Nord / F.D.A.N.
Novembre 2012



Conseil Général du Nord

Hôtel du Département - 51 rue Gustave Delory - 59 047 Lille Cedex
Tél. : 03.59.73.59.59 - www.cg59.fr

Direction du
Développement
Local



SOMMAIRE

Fonds Départemental pour l'Aménagement du Nord.....	3
Le maître d'ouvrage et le contexte de l'étude.....	4
1. La commune de Wallers : présentation succincte du maître d'ouvrage	4
2. La problématique d'aménagement, objet de l'étude FDAN Amélioration du cadre de vie	4
3. Les projets à prendre en compte.....	6
4. Le pilotage de l'étude	6
Le programme de l'étude	7
1. Analyse du territoire communal, des secteurs d'étude et diagnostic technique sommaire ..	7
2. Schéma directeur d'aménagement	8
3. Des propositions d'aménagement.....	8
4. Elaboration d'un programme pluriannuel de travaux.....	14
Concertation, information et sensibilisation du public.....	14
Rendu de l'étude	14
Le choix de l'équipe de maîtrise d'œuvre.....	Erreur ! Signet non défini.
1. Composition attendue de l'équipe	Erreur ! Signet non défini.
2. Présentation de la proposition de mission.....	Erreur ! Signet non défini.
3. Critères de choix de l'équipe	Erreur ! Signet non défini.
4. Déroulement de la consultation.....	Erreur ! Signet non défini.

Fonds Départemental pour l'Aménagement du Nord

La démarche d'amélioration du cadre de vie

Par l'intermédiaire du Fonds Départemental pour l'Aménagement du Nord, le Conseil Général du Nord participe à l'aménagement des espaces publics non bâtis et à l'amélioration du cadre de vie des communes du Département.

La qualité des réalisations dépend du soin apporté à la réflexion préalable.

De ce fait, plus qu'une simple source de financement, le F.D.A.N. est une démarche globale, garante d'opérations qualitatives et significatives. Il repose sur l'intervention de professionnels qualifiés (architectes, urbanistes, paysagistes...) et la mise en œuvre de moyens de sensibilisation des habitants.

Cette démarche s'articule autour de trois étapes essentielles :

- le cahier des charges, réalisé par la Direction du Développement Local en collaboration étroite avec le maître d'ouvrage,
- l'étude, réalisée par un bureau d'études qualifié,
- la mise en œuvre d'un programme pluriannuel de travaux établi selon les conclusions de l'étude.

Le présent document est un cahier des charges, base de la consultation de la maîtrise d'œuvre. Il doit leur permettre de remettre à la commune une proposition de mission.

Outre une phase d'analyse, la mission porte également sur la réalisation d'esquisses d'aménagement et sur un volet pédagogique important.

La réalisation d'un projet (PRO) et la conduite d'opération des travaux ne font pas partie de la présente mission.

Le contenu attendu de cette étude et les niveaux de définition des différentes parties qui la composent sont décrits dans la suite de ce document. Le maître d'œuvre devra respecter ce programme. Néanmoins il reste libre de proposer des réflexions sur d'autres problématiques, en fonction des résultats de son travail de terrain ou d'analyse et pour la cohérence de l'ensemble.

Le maître d'ouvrage et le contexte de l'étude

1. La commune de Wallers : présentation succincte du maître d'ouvrage

Wallers est une commune de 5585 habitants (INSEE 2009) située à la limite sud de la plaine de la Scarpe à 12 km au nord-ouest de Valenciennes. Son territoire de 2089 hectares est composé sur 500 hectares de la forêt de St-Amand-Raismes-Wallers.

Elle fait partie de la Communauté d'Agglomération de la Porte du Hainaut et du Parc Naturel Régional Scarpe-Escaut.

Wallers a connu une activité économique très développée et active au XX^{ème} siècle avec deux puits de mine, les sucreries, les brasseries, les briqueteries, une émaillerie, une distillerie, de nombreux artisans et commerçants et une agriculture moderne. La population a ainsi cru jusqu'à atteindre 7659 habitants en 1954. Avec la désindustrialisation, la population a baissé. Depuis 2007, la commune connaît une augmentation de la population.

La commune possède deux entités urbaines distinctes : Wallers, village au tissu urbain traditionnel et Arenberg, hameau créé en accompagnement des activités minières, aujourd'hui largement reconnu pour sa valeur patrimoniale par l'inscription du bassin minier au Patrimoine mondial de l'UNESCO en tant que "Paysage Culturel Evolutif vivant".

2. La problématique d'aménagement, objet de l'étude FDAN Amélioration du cadre de vie

La commune a procédé à plusieurs phases de travaux d'amélioration du cadre de vie à la suite d'études en 1990, 2000 et 2003 : place Jean-Jacques Rousseau, les abords des rues M. Danna et H. Durre (RD 13).

Aujourd'hui, la commune souhaite inscrire cette étude dans une réflexion urbaine globale sur le centre ville de Wallers avec un objectif de recomposition du cœur du village à partir de quatre secteurs et leur articulation entre eux :

- le secteur de la mairie,
- le secteur de l'église,
- le secteur de l'école du centre et
- le secteur du collège.

En complément de ce volet urbain de l'étude, l'étude comporte un volet programmatique sur les équipements scolaires. En effet, aujourd'hui les diverses questions d'aménagement d'une cantine scolaire, de mise en accessibilité des bâtiments à l'horizon 2015 et même d'équipements sportifs ne peuvent trouver réponse qu'avec une réflexion globale et transversale entre programmation scolaire, réflexion urbaine et aménagement d'espaces publics.

Le CAUE du Nord a travaillé avec la commune à l'identification des enjeux de la commune sur Wallers et leur articulation. La carte page suivante est une illustration de ce travail d'identification de secteurs ayant leur problématique propre tout en ayant une nécessité d'articulation entre eux et de réflexion sur les espaces entre ces secteurs.

Cette étude devra servir à mettre en cohérence et articuler toutes les réflexions de la commune sur Wallers : mise en accessibilité des équipements publics, programmation d'équipements,

aménagement d'espaces publics, projets d'extension urbaine, développement des circulations douces...



3. Les projets à prendre en compte

Dans un souci évident de mise en cohérence, l'équipe de maîtrise d'œuvre qui sera retenue pour mener la présente étude environnementale aura à tenir compte des documents et études en cours ou réalisées, notamment :

- SCOT du Valenciennois en cours de révision
- PLU de la commune
- Charte du PNR Scarpe-Escaut
- Etude Fonds Départemental d'Aménagement du Nord d'Amélioration du cadre de vie de 1990, 2000 et 2003

4. Le pilotage de l'étude

Tous les documents et informations susceptibles d'aider le maître d'œuvre dans sa mission seront apportés par la commune et les structures intercommunales ad hoc.

Un comité de pilotage chargé du suivi de cette étude sera constitué au sein de la commune. La composition de ce comité qui sera précisée au mandataire comportera des élus communaux, des représentants de la Communauté d'Agglomération de la Porte du Hainaut, du SCOT, du Parc Naturel Régional de Scarpe-Escaut, du CAUE et du Conseil Général (notamment la DDL, la DOT et la DVD)...

La commune informera le mandataire des partenaires qu'elle souhaite associer lors de certains comités de pilotage en fonction de l'ordre du jour (habitants, commerçants, riverains, associations, usagers, concessionnaires...)

Le programme de l'étude

1. Analyse du territoire communal, des secteurs d'étude et diagnostic technique sommaire

Une synthèse des contraintes, des enjeux de développement durable, des actions engagées et projetées sera réalisée, aussi bien à l'échelle supra-communale qu'à l'échelle communale. Elle sera suivie et complétée par un diagnostic de territoire, portant sur ses caractéristiques historiques, urbaines, paysagères, économiques, architecturales, environnementales...

L'analyse aura un caractère prospectif et débouchera sur les principes guidant les futurs aménagements. Aussi prendra-t-elle en compte des réflexions que souhaite développer la municipalité sur les thèmes suivants :

- le fonctionnement et la forme du centre-bourg et de ses abords : analyse de la centralité actuelle, analyse urbaine des bâtis, recensement qualitatif et quantitatifs des espaces et équipements publics, analyse des fonctionnalités du centre-bourg, repérage et qualification des circulations routières et douces (piétons, cyclistes,...) avec une vision prospective sur les liens à améliorer ou à créer en prenant en compte les projets d'extension urbaine,
- les espaces et équipements publics : état, état de leurs abords, de leur accès, repérage des manques face aux besoins et dysfonctionnements, repérage des potentialités et pistes d'amélioration.

L'analyse abordera tout point permettant d'alimenter la réflexion autour des problématiques mises en évidence lors du travail préparatoire à cette étude mené par la commune à l'aide du CAUE. Voir la carte page suivante.

L'analyse se basera donc à la fois sur une approche globale et sur une approche sectorielle sur chacun des quatre secteurs mis en évidence dans la problématique de l'étude. Il convient de qualifier chaque secteur dans son identité propre, dans son lien avec les autres secteurs à enjeux de la commune et au sein de la commune.

L'analyse sera à la fois qualitative et fonctionnelle. Une synthèse des contraintes, enjeux, actions engagées et projetées sera réalisée.

Les éléments d'analyse se présenteront de manière schématique et cartographie et seront largement illustrés, dans un souci synthétique et pédagogique.

Etant donnée l'existence d'une précédente étude d'amélioration du cadre de vie, cette étude devra prendre compte, actualiser et compléter les éléments de diagnostic mis alors en évidence.

Certains sites à étudier étant traversés par une route départementale, l'équipe mandataire s'engagera à posséder et à prendre connaissance des documents relatifs aux problématiques générales liées à la voirie départementale et à la gestion des déplacements (tout mode confondu).

Cette phase d'analyse comportera une approche de type diagnostic technique (enveloppe, second œuvre, structure, fluides) et fonctionnel (y compris possibilités d'accessibilité) sur les écoles du centre et Jacques Prévert et du complexe sportif du centre afin d'en déceler les potentialités d'évolution et de mutabilité, notamment en lien avec le fonctionnement des espaces sportifs proches. Ce diagnostic doit permettre dans un second temps de construire une stratégie patrimoniale des bâtiments scolaires : position de la restauration scolaire, évolution des sites des écoles...

2. Schéma directeur d'aménagement

Ce dernier représente l'articulation entre l'analyse et les propositions, en termes d'objectifs de développement et d'aménagement durables.

Ce schéma doit permettre de poser les bases d'une stratégie urbaine communale sur le bourg de Wallers articulant divers champs de l'aménagement : amélioration du cadre de vie, stratégie foncière, gestion des déplacements, programmation urbaine et des équipements...

Etabli en fonction d'un travail de bilan, de recouplement des données d'analyse et des enjeux, il formalisera le projet d'ensemble et les actions à mettre en œuvre. Il prendra en compte le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (P.A.D.D.) réalisé dans le cadre du Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.).

Plusieurs scénarios seront apportés au maître d'ouvrage dans un premier temps. Une réflexion à partir de ces scénarios permettra d'aboutir à un scénario qui constituera ce schéma d'aménagement et servira de base au débat à mener avec les partenaires à associer. Il devra être validé par le comité de pilotage avant toute traduction opérationnelle. Des premiers éléments de faisabilité auront été pris en compte pour s'assurer du réalisme technique et financier du scénario choisi.

Le schéma directeur d'aménagement devra répondre à un certain de questions sur les différents secteurs et problématiques mis en évidence dans le cahier des charges à partir des réflexions menées avec le CAUE et tout au long de l'élaboration de l'étude :

- le secteur de la mairie :

Quel avenir pour les espaces mutables repérés (pâturage derrière la mairie, corps de ferme...) ?

Quelle restauration scolaire pour les deux écoles du centre et Jacques Prévert ?

- le secteur de l'église :

Comment composer l'espace public suite à la mutation des équipements et des espaces (église, école St Joseph, grange, lotissements) ?

- le secteur de l'école du centre :

Quel développement donner au complexe sportif (évolution vers la division d'honneur, stationnement) ?

Quelle restauration scolaire pour les deux écoles du centre et Jacques Prévert ?

Quel devenir pour l'école du centre dont une rénovation est nécessaire ?

- le secteur du collège :

Quel impact de la restructuration du collège sur les espaces publics alentours (parvis, liaisons piétonnes...) ?

3. Des propositions d'aménagement

Le mandataire abordera toute proposition dont l'importance aurait été repérée dans les parties précédentes.

Néanmoins, le maître d'ouvrage souhaite au minimum, développer la réflexion depuis des principes d'aménagement (sur le secteur) jusqu'au stade de l'esquisse (sur l'espace public identifié) sur les quatre secteurs à enjeux identifiés :

- **Le secteur de la mairie**

La rue et l'espace devant la mairie a fait l'objet de travaux suite à l'étude d'amélioration du cadre de vie précédente. Toutefois, la mairie ne dispose pas d'une place en tant que tel.



Les aménagements réalisés



Les abords de la mairie traités en parking, à gauche un corps de ferme mutable

Une pâture et deux anciennes fermes situées à proximité immédiate de la mairie représentent un fort potentiel de développement en matière d'équipements publics, d'espaces publics ou même d'urbanisation.



La pâture située entre la mairie et l'école Jacques Prévert

Se pose également les questions des circulations piétonnes vers le centre, notamment depuis les quartiers récents ou plus anciens situés derrière l'école Jacques Prévert et du stationnement. Une poche de stationnements à l'entrée de la voie menant à l'école Jacques Prévert est sous exploitée, cette voie longe la pâture mutable et pourrait être un axe principal dans le réseau des circulations piétonnes.



La poche de stationnement sous exploitée



La voie menant à l'école Jacques Prévert

La proposition d'aménagement doit permettre d'établir des principes d'aménagement de ces espaces en fonction des mutabilités de ces espaces et d'une programmation urbaine cohérente.

Une esquisse est produite sur la future place centrale de la commune, dont l'emplacement est à définir lors du schéma directeur d'aménagement ou un réaménagement de la place actuelle.

- Le secteur de l'église

Ce secteur de la commune est un secteur riche en équipements et en projets : école, commissariat, église, cimetière, espaces mutables... Le quartier est ancien avec des voies étroites peu adaptées à une circulation automobile fluide aux abords d'équipements tels qu'une école.

L'église est en cours de lourds travaux de réhabilitation à la suite d'un incendie dévastateur. Son parvis et ses abords sont à reconquérir en termes de qualité à la suite de cette réhabilitation.



Le parvis de l'église



Le parvis de l'église depuis le commissariat

L'école Saint-Joseph est en cours de restructuration interne : des ventes à venir de bâtiments anciens et un projet de construction neuve avec délocalisation partielle de l'établissement vers la partie la plus récente ...



Une des entrées de l'école St Joseph avec les bâtiments les plus anciens



Voie d'accès au nouveau lotissement et abords de la partie la plus récente de l'école St Joseph

Un lotissement s'est créé à proximité vers lequel on accède par une voie étroite et en sens unique, un autre pourrait voir le jour dans la continuité avec une connexion vers le cimetière et l'église.



La placette devant le commissariat de police où se situe la grange Dîmière qui semble être sur l'accès vers l'urbanisation future ?



La proposition d'aménagement doit permettre d'établir des principes de composition urbaine du quartier existant en prenant en compte son extension urbaine notamment d'un point de vue des circulations et des espaces publics

Une esquisse est produite sur le parvis de l'église.

- Le secteur de l'école du centre :

Le secteur de l'école du centre concentre l'école et le complexe sportif (terrains de foot, dojo, salle de sport...) contraints l'un par l'autre et l'urbanisation environnante.

Une évolution est à la fois nécessaire sur le complexe sportif en fonction de l'évolution de l'homologation des terrains et sur l'école qui manque d'une restauration scolaire et qui doit être rendue accessible alors que composée de bâtiments en demis niveaux.



L'école du centre : espace numérique et école en demis niveaux, partie ancienne et salle de sports mitoyenne



Les accès et circulations internes au complexe sportif sont étroits et laissent peu de possibilités d'évolution



La salle des sports P. Durot ancienne et peu pratique et son parking sous dimensionné



La placette du monument aux morts en face de l'école et du complexe sportif

Une proposition d'aménagement sera donc faite sous forme de principes sur le secteur du complexe sportif et de l'école : à la fois sur les deux équipements et sur le secteur. Il s'agit de mener la réflexion des équipements à l'échelle du secteur (programmation urbaine du complexe sportif, notamment de la salle de sports Pierre Durot et de l'école y compris restauration scolaire) et à l'échelle de l'équipement (programmation bâtiment et ouvrage sur le complexe sportif et l'école).

Une esquisse sera élaborée sur la placette du monument aux morts.

- **Le secteur du collège :**

Le Département du Nord, Direction Opérationnelle des Travaux, prévoit une restructuration globale du collège liée au Plan de Maîtrise de l'Energie portant sur la qualité architecturale, la qualité urbaine, les exigences techniques et environnementales, l'efficacité énergétique...

Ce projet, qui devrait être lancé en 2013, est l'occasion de mener une réflexion sur les abords du collège avec la commune : lien avec la salle de sports, le complexe sportif via la rue Platon la desserte en transports en commun, les liaisons douces, l'entrée du collège.

Il est donc attendu sur ce secteur des propositions sur les espaces publics communaux en articulation avec les projets du Département : Plan de Maîtrise de l'Energie du collège, Plan Départemental cycliste selon leur degré d'avancement. Un temps de travail commun ou d'échanges approfondis entre bureaux d'études des divers projets est à prévoir.



Abords du collège



Abords de la salle de sports attenante

Une proposition d'aménagement sera donc faite sous forme de principes sur les abords élargis du collège (y compris son lien avec le centre et le complexe sportif par la rue Platon) et d'esquisse pour le parvis (compris de façade à façade).

Une esquisse comprend :

- un schéma général d'aménagement (zooms sectoriels) au 1/2 000 ;
- des coupes de principe au 1/100 ou 1/200 ;
- un chiffrage cohérent (prenant en compte les aléas ou marge de tolérance liés au niveau de définition amont) ;
- la faisabilité technique avérée (localisation et prise en compte des contraintes, définition de la propriété foncière).

Si le diagnostic et le schéma directeur ont pour objectif de replacer ces quatre secteurs d'étude dans un contexte plus large, cette phase de propositions d'aménagement aussi a pour objectif de replacer les aménagements définis dans un contexte plus global et en lien entre eux par une réflexion sera menée sur les espaces de déplacements doux entre ces secteurs.

Il est donc attendu des principes d'aménagement sur les espaces mettant en lien ces secteurs (la rue piétonne entre l'église et la mairie par exemple) et permettant de développer, conforter les circulations piétonnes dans un esprit de maillage avec au minimum deux itinéraires privilégiés détaillés en esquisse.

4. Elaboration d'un programme pluriannuel de travaux

En fin d'étude, une programmation pluriannuelle des actions sera établie par le bureau d'études et validée par le maître d'ouvrage en concertation avec ses partenaires.

Cette programmation tiendra compte d'éléments tels que l'exemplarité, l'urgence, les capacités financières de la commune, les opportunités de subvention, le phasage logique des travaux, l'articulation avec les projets à maîtrise d'ouvrage extérieure, etc.

Ce travail permettra à la commune d'envisager à court, moyen ou long termes l'amélioration durable de son cadre de vie en adéquation avec ses capacités financières.

Précisons à ce titre, que dans le cadre du Fonds Départemental pour l'Aménagement du Nord, le Conseil Général du Nord n'est susceptible de subventionner des travaux que s'ils concordent avec les principes du schéma directeur et les propositions d'aménagement constitutifs de l'étude et que s'ils sont inscrits dans le Contrat de Territoire en cours d'élaboration.

Concertation, information et sensibilisation du public

C'est un aspect essentiel de la démarche du Fonds Départemental d'Aménagement du Nord, soutenu par le Conseil Général du Nord.

Dans ce but, des documents d'information facilement reproductibles et diffusables pourront être produits à destination du grand public. Deux réunions publiques, accompagnées d'une exposition seront organisées et animées par le bureau d'études.

Cet aspect de la démarche fera l'objet de précisions dans la note méthodologique et le chiffrage détaillé.

Rendu de l'étude

Il sera demandé à l'équipe retenue de fournir cinq exemplaires imprimés de l'étude environnementale qu'il aura réalisé dont deux reproductibles (trois exemplaires seront destinés à la commune, dont un reproductible et deux exemplaires seront destinés au Département, dont un reproductible) et deux exemplaires CD (un pour la commune et un pour le Département).

Des comptes-rendus et/ou des rendus intermédiaires ponctueront régulièrement le fil de l'étude, à raison d'au moins un à chaque étape de l'étude.

Des synthèses de chaque étape permettant de relater l'histoire de l'étude et de disposer de documents illustrés courts facilement appropriables seront établies sur 2 A3 recto-verso maximum.

Document établi par
Conseil Général du Nord
(Direction du Développement Local)
Charlotte Lefranc
Hôtel du Département
51 rue Gustave Delory
59 047 Lille Cedex
T. : 03.59.73.33.30

En collaboration avec la commune de Wallers
Aurélie Vandebunder (DGS)
Rue Marcel Dana
59135 WALLERS
T. : 03.27.35.61.61

et le CAUE du Nord
Christophe Grandjacques
98, rue des Stations
59 000 LILLE
T. : 03.20.57.67.67

Fonds Départemental pour l'Aménagement du Nord
Section Amélioration du Cadre de Vie
Novembre 2012

Nord *Fort et Solidaire* | lenord.fr

Hôtel du Département
51, rue Gustave
Delory
59047 Lille cedex
03 59 73 59 59 -
www.lenord.fr